



# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

17 Quai de la Monnaie  
33080 BORDEAUX CEDEX  
fofnecbx@yahoo.fr

## la FNEC FP-FO 33 appelle à la grève et à manifester pour exiger :

- ⇒ Le recrutement immédiat de tous les candidats inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci !
- ⇒ Augmentation des salaires pour tous! Comme pour les hospitaliers : 183€ d'augmentation indicative immédiatement et sans contrepartie
- ⇒ De réelles mesures de protection pour les personnels (dépistage systématique, mise à disposition de masques FFP2)
- ⇒ L'abandon de toutes les réformes remettant en cause nos statuts et aggravant nos conditions de travail !
- ⇒ L'arrêt de la répression envers les lycéens et les personnels !

***A l'hôpital, on veut des personnels et des lits.***

***De l'école à l'université, on veut des postes, on veut des classes !***

## En GREVE et MANIFESTATION

### mardi 10 novembre

### BORDEAUX - 11h30 – Place de la Victoire

*Parcours : Victoire - Cours Aristide Briand - Cours d'Albret - Rectorat de Bordeaux*

**déclarée en Préfecture par FO, FSU, CGT et SUD**



Les organisations FSU, FNEC FP-FO, SUD Education, UNSA Education, Sgen-CFDT, SNALC, CGT Educ'action, SNCL-FAEN, FCPE et UNL considèrent que la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées.

Elles demandent au ministre de l'Education nationale de procéder au recrutement de ces personnels dès la reprise du 2 novembre, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

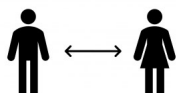
Nos organisations invitent les personnels et les parents d'élèves à se mettre en contact dans les départements dès la reprise et à agir en commun pour porter cette demande en direction des IA-DASEN, des Recteurs et du Ministre.

## **Marche à suivre pour se rendre à la manifestation**

L'article 3 du décret « prescrivant les mesures nécessaires pour faire face au Covid-19 » autorise les manifestations sur la voie publique à condition d'être préalablement déclarées au préfet du département. **La manifestation a été déclarée en Préfecture par FO, FSU, CGT et SUD, le 6/11 à 16h30**

**Nous encourageons chaque manifestant à :**

- imprimer, remplir et cocher la case 1 de l'attestation de déplacement dérogatoire
- imprimer et prendre avec soi le présent tract



à Paris, le 1er novembre 2020

*Dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique.*

